

LISTE DE CONTRÔLE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES POUR ARTISTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Réception des demandes par courriel seulement : Le formulaire de demande rempli, les documents de soutien et les démos ou les exemples de chansons doivent être présentés par lien Dropbox ou Google Drive. Le dossier doit être étiqueté ainsi : « Nom de l'artiste – Programme demandé ». Tous les documents doivent être en format PDF. Les liens aux dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à music@mbfilmmusic.ca avant 17 h le jour de la date limite. Les demandes présentées dans plusieurs courriels seront refusées. Pour être admissibles, les demandes doivent être reçues par Musique et film Manitoba dans les 30 jours du début de la production ou des premières dépenses engagées.

Nouveaux demandeurs : Musique et film Manitoba aimerait vous aider à préparer la meilleure demande de financement possible. Veuillez fixer un rendez-vous avec notre [coordonnatrice des programmes de musique](#) au moins 30 jours avant la date limite afin de vous assurer que vous comprenez bien nos programmes et leurs exigences.

Veuillez joindre les documents énumérés ci-dessous au formulaire de demande. Le fait de ne pas inclure tous les renseignements demandés pourrait entraîner le rejet de votre demande, car elle sera considérée comme incomplète.

- 1. CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT OU STATUTS CONSTITUTIFS DU DEMANDEUR** - Tous les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent être des entreprises enregistrées ou constituées en société au Manitoba. Vous pouvez enregistrer votre entreprise ou la constituer en société à l'[Office des compagnies](#). Les nouveaux demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent fournir une copie PDF du certificat ou des statuts constitutifs.
- 2. CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT OU STATUTS CONSTITUTIFS DE L'ARTISTE** - L'artiste doit être une entreprise enregistrée ou une société constituée dans sa province d'origine et doit fournir à Musique et film Manitoba une copie actuelle du certificat d'enregistrement ou des statuts constitutifs.
- 3. BUDGET** – Veuillez utiliser le modèle de budget fourni par Musique et film Manitoba pouvant être téléchargé [ici](#).
- 4. BIOGRAPHIE DE L'ARTISTE** - Les renseignements biographiques doivent inclure les antécédents professionnels, les faits saillants de la carrière et les réalisations à ce jour du groupe ou de l'artiste. Veuillez inclure une photo.
- 5. COPIE DE L'ENTENTE SIGNÉE ENTRE LE DEMANDEUR MANITOBAIN ET L'ARTISTE**
- 6. PLAN DE MISE EN MARCHÉ ET DE DISTRIBUTION DÉTAILLÉ** – Un plan détaillé de mise en marché, fournissant des renseignements sur la sortie de l'enregistrement sonore, sa distribution, le plan de promotion et le plan de tournée, doit être inclus. Joindre également toutes les activités et les succès antérieurs.
- 7. CHANSONS DÉMOS** – Deux chansons pour le niveau 1 démo, jusqu'à deux chansons pour le niveau 1 diffusion commerciale ou trois chansons pour le niveau 2 sont requises. Les chansons soumises doivent être inédites.
- 8. PAROLES DE CHANSONS** – des chansons à être évaluées.
- 9. TRAITEMENTS DE CHANSONS** - Description des modifications qui seront apportées aux morceaux de démonstration soumis une fois que l'artiste sera en studio.
- 10. CURRICULUM VITAE DES MEMBRES CLÉS DU PERSONNEL DE LA PRODUCTION** – Veuillez joindre les biographies et discographies détaillées de tous les professionnels engagés dans ce projet, dont celles du producteur, de l'ingénieur, du gérant, de l'agent de publicité, etc.
- 11. MATÉRIEL PROMOTIONNEL** - Couverture médiatique reçue par l'artiste.

- 12. DEMANDES DE FINANCEMENT ADDITIONNEL** – Les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba sont encouragés à faire demande à FACTOR ou à d'autres organismes de financement pertinents et à informer Musique et film Manitoba des montants demandés et confirmés. Les demandes de renseignements auprès de FACTOR peuvent être adressées au coordonnateur de l'évaluation régionale de l'agence chez Manitoba Music au 204 942-8650.

FORMULAIRE DE DEMANDE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA PRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES POUR ARTISTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Chaque partie doit être remplie au complet. Les demandes incomplètes seront refusées. Assurez-vous d'avoir lu et compris toutes les lignes directrices du programme avant de présenter votre demande. Les formulaires illisibles de même que les formulaires remplis au crayon ne seront pas acceptés.

NIVEAU DEMANDÉ : Niveau 1 démo (**pas destiné à la sortie**) Niveau 2
N'en choisissez qu'un Niveau 1 Enregistrement pour diffusion commerciale

PARTIE I – DEMANDEUR

Veuillez noter que les demandeurs aux programmes de financement de Musique et film Manitoba doivent avoir au moins 18 ans. Si l'artiste ne répond pas au critère d'âge minimum, un parent ou un tuteur légal peut faire une demande en son nom, à condition qu'il accepte les modalités établies dans les lignes directrices du programme. Le parent ou le tuteur légal **doit être** un signataire de l'enregistrement de l'entreprise.

NOM DE L'ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE OU CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ :

se référer aux lignes directrices

ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE
OU
CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ Régime fédéral Régime provincial

PERSONNE-RESSOURCE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

SITE WEB : _____

AUTORISATION DE COMMUNICATION

Par la présente, le demandeur autorise les personnes énumérées ci-dessous à communiquer et à partager des informations avec Musique et film Manitoba, au nom du demandeur, concernant tous les aspects de cette demande, les contrats avec Musique et film Manitoba, les rapports de coûts et tous les autres livrables associés à cette demande. Le demandeur autorise également Musique et film Manitoba à communiquer avec elles. Musique et film Manitoba devra être informée par écrit si le demandeur souhaite supprimer ou ajouter des personnes ou mettre fin à cette autorisation de communication.

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

COORDONNÉES DE L'ARTISTE :

NOM DE L'ARTISTE OU DU GROUPE : _____

PERSONNE-RESSOURCE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

SITE WEB : _____

MEMBRES PERMANENTS DU GROUPE ET MUSICIENS EMBAUCHÉS :

Pour ce programme, Musique et film Manitoba vous demande d'indiquer ci-dessous votre genre, votre origine culturelle et votre langue préférée pour les communications. La saisie de ces informations est entièrement volontaire. Musique et film Manitoba valorise la diversité et en tient compte lors de l'évaluation des demandes. Ces données resteront strictement confidentielles.

Musique et film Manitoba utilise également ces informations à l'interne pour la planification, l'évaluation et l'élaboration de politiques. Elles aideront Musique et film Manitoba à déterminer si ses programmes atteignent un large éventail diversifié de clients comme prévu.

NOM	RÉSIDENT DU MB	GENRE	FRANCOPHONE	PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS, OU INUIT	MINORITÉ CULTURELLE

Les rapports de coûts sont-ils à jour pour tous les dossiers ouverts? Oui Non S. O.

Statistiques sur les réseaux sociaux et la diffusion en continu (veuillez indiquer le nombre de vos abonnés) :

Facebook : _____ Instagram : _____ Twitter : _____

YouTube : _____ Spotify : _____ Soundcloud : _____

Bandcamp : _____ : _____ : _____

PARTIE II – PLAN DU PROJET (niveau 1 démonstration) OU PLAN DE MISE EN MARCHÉ ET DE DISTRIBUTION (tous les autres niveaux)

Veillez soumettre votre plan de projet ou de mise en marché et de distribution, selon le cas, dans un document séparé. Ce plan doit indiquer de façon très détaillée ce que vous comptez faire du projet une fois la production terminée. Les points suivants constituent les sujets que doit toucher un plan de mise en marché de base (plan minimal). Il est recommandé d'inclure le plus d'informations possible. **Cette liste est présentée à titre indicatif seulement et n'est pas exhaustive :**

1. Aperçu du projet : la raison d'être du projet et les buts et objectifs
2. L'expérience de l'artiste / Antécédents
 - o Sorties antérieures et ventes
 - o Historique des tournées
 - o Activités promotionnelles
 - o Etc.
- 3a. Plan de projet (niveau I démo)
 - o Comment le financement de ce projet fera-t-il avancer votre carrière ?
 - o Quels membres d'équipe ciblez-vous avec la démo ?
- 3b. Mise en marché/promotion (tous les autres niveaux)
 - o Comment l'enregistrement sera-t-il distribué ?
 - o Quels médias (radio, télévision, publications, etc.) seront utilisés et comment seront-ils approchés ?
 - o Quelle sera la stratégie envers les médias sociaux ?
 - o Quels sont les membres de votre équipe et comment aideront-ils lors de la promotion de l'enregistrement ? Joindre leurs curriculum vitae.
 - o Où allez-vous effectuer votre tournée ?
 - o Qui avez-vous invité ou qui allez-vous inviter à rejoindre votre équipe (agent de publicité, gérant, etc.) Joindre des lettres d'appui.
 - o Quels sont vos objectifs de vente ? Soyez réaliste.
 - o Fournissez un calendrier de lancement qui précise les dates d'envoi des disques simples aux stations de radio, les dates de production de vidéoclips, les dates de tournée, etc.

PARTIE III – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Veillez noter que votre demande doit satisfaire aux exigences relatives au contenu d'enregistrement manitobain décrites dans les lignes directrices du programme. Veuillez fournir une biographie distincte décrivant les réalisations professionnelles, la formation, etc. de l'artiste et de tous les membres clés de l'équipe de production impliquée dans le projet.

CATÉGORIE MUSICALE : Choisissez **seulement une** catégorie pour que le jury approprié juge votre projet.

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Hard Rock/Metal/Punk | <input type="checkbox"/> Rock/Pop | <input type="checkbox"/> Pour enfants |
| <input type="checkbox"/> Contemporaine pour adultes | <input type="checkbox"/> Folk/Roots | <input type="checkbox"/> Dance/Électronique |
| <input type="checkbox"/> Jazz/Blues | <input type="checkbox"/> Classique | <input type="checkbox"/> Country |
| <input type="checkbox"/> Rap/Hip-Hop | <input type="checkbox"/> Soul/R&B | <input type="checkbox"/> Traditionnelle |
| <input type="checkbox"/> Autre | | |

DISCOGRAPHIE DE L'ARTISTE (sorties antérieures, s'il y a lieu) :

Résultats des ventes de sorties antérieures de produits de l'artiste ou du groupe, s'il y a lieu. Si le demandeur est un nouveau groupe, les ventes des sorties solos précédentes peuvent être incluses.

Date de sortie	Titre	Maison de disque	Ventes physiques	Ventes numériques	Total des diffusions en continu en ligne	Financé par MFM (O/N)

ÉQUIPE DE PRODUCTION (Doit être rempli au complet. Veuillez inscrire « S. O. » plutôt que de laisser une ligne vide) :

Réalisateur : _____ Ingénieur du son : _____

Mixage : _____ Mastérisation : _____

Studio : _____ Accrédité par Musique et film Manitoba : OUI NON

ÉQUIPE DE L'ARTISTE :

Gérant : _____ Agent : _____

Distributeur : _____ Agent de publicité : _____

Pisteur radio : _____ Éditeur : _____

Maison de disque : _____

PARTIE IV – CHANSONS DÉMOS ET TRAITEMENTS DES CHANSONS

Le demandeur doit inclure des démos de chansons, ainsi que les paroles de ces chansons. Ces chansons doivent être présentées par lien Dropbox ou Google Drive et accompagnées du formulaire de demande et des documents à l'appui. Les chansons soumises doivent être inédites et faire partie du produit fini.

NIVEAU 1 DÉMONSTRATION : soumettre deux chansons à être enregistrées pour le projet

NIVEAU 1 ENREGISTREMENT POUR DIFFUSION COMMERCIALE: soumettre jusqu'à deux chansons à être enregistrées pour le projet

NIVEAU 2 : soumettre trois chansons à être enregistrées pour le projet

CHANSONS FIGURANT SUR LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU CD MAQUETTE (DÉMO) :

1. Titre : _____ Année de la composition : _____
Compositeur/parolier : _____
Éditeur : _____
Enregistrée à : _____
Durée de la piste : _____
2. Titre : _____ Année de la composition : _____
Compositeur/parolier : _____
Éditeur : _____
Enregistrée à : _____
Durée de la piste : _____
3. Titre : _____ Année de la composition : _____
Compositeur/parolier : _____
Éditeur : _____
Enregistrée à : _____
Durée de la piste : _____

TRAITEMENT DES CHANSONS

Veillez joindre un plan de traitement détaillé distinct pour chacune des chansons. Ces changements devraient préciser comment seront traitées les chansons soumises pour évaluation lorsqu'elles seront enregistrées en studio. Indiquez ce qui sera accompli afin de modifier et d'améliorer les chansons, y compris, l'ajout d'instruments, l'amélioration des paroles, la modification des arrangements, l'ajout de chœurs, etc. Dressez la liste de toutes chansons additionnelles qui seront enregistrées.

CALENDRIER DE PRODUCTION PRÉVU

	Date de début prévue (JJ – MM – AAAA)	Date d'achèvement prévue (JJ – MM – AAAA)
Production	_____	_____
Mixage	_____	_____
Mastérisation	_____	_____

Date de sortie ou d'achèvement : _____

(Ne pas laisser vide - Cette date sera la date d'échéance pour le rapport final des coûts.)

PARTIE V – RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba sont encouragés à faire demande à d'autres organismes de financement. Si vous avez reçu des confirmations de financement d'autres partenaires financiers, veuillez joindre les lettres d'engagement à votre demande. Sinon, indiquez les montants demandés à chacun d'eux :

PARTENAIRES FINANCIERS :

	MONTANT	NO. DE LA DEMANDE
MUSICACTION	_____ \$	_____
Conseil des arts du Canada	_____ \$	_____
_____	_____ \$	_____

AIDE FINANCIÈRE TOTALE DEMANDÉE _____ \$

PARTIE VI - BUDGET

Veuillez utiliser le modèle de budget fourni par Musique et film Manitoba. Le modèle peut être téléchargé [ici](#).

L'enregistrement et le mixage doivent se faire dans un studio manitobain accrédité et enregistré dans la province du Manitoba. Les studios qui souhaitent obtenir l'accréditation doivent communiquer avec Musique et film Manitoba pour obtenir de plus amples renseignements. La TPS/TVH n'est pas une dépense admissible. Veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour obtenir des renseignements sur l'exemption de la TPS/TVH.

Les honoraires des artistes ne peuvent dépasser 300 \$ par jour et peuvent être inclus comme services donnés à titre gratuit ou payés ou une combinaison des deux sans pour autant dépasser 300 \$ par jour. Si des honoraires plus élevés sont demandés, les tarifs des sessions des musiciens doivent être conformes aux taux raisonnables de session de démonstration de la Fédération canadienne des musiciens.

PARTIE VII – PLAN DE FINANCEMENT

Veuillez expliquer comment le demandeur prévoit de financer le déficit budgétaire non couvert par le financement de Musique et film Manitoba. Cela peut inclure d'autres sources de financement public, une épargne personnelle, un compte d'entreprise, etc.

Les demandes ne seront acceptées que par courriel à music@mbfilmmusic.ca.

En apposant votre signature ci-dessous, vous indiquez que tous les renseignements fournis à chaque étape de l'entente avec Musique et film Manitoba sont véridiques et exacts et vous autorisez Musique et film Manitoba à vérifier tous les coûts déclarés dans le cadre de celle-ci.

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

SIGNATURE DE L'ARTISTE : _____

DATE : _____

À NOTER

Les demandes ne seront traitées que lorsque tous les documents nécessaires auront été reçus et que toutes les demandes d'information concernant les demandes auront été satisfaites.

Les demandes doivent être dûment remplies à l'aide des formulaires de demande à jour fournis par Musique et film Manitoba. Les documents rédigés personnellement seront refusés.

Les documents de demande ne seront PAS retournés. Tous les documents déposés deviennent la propriété de Musique et film Manitoba.

L'approbation de toutes les demandes est à la discrétion de Musique et film Manitoba. Musique et film Manitoba pourrait imposer des modifications au budget présenté.

Il incombe au demandeur d'informer Musique et film Manitoba de toute modification apportée au budget initial, à l'orientation artistique ou à la structure de financement du projet afin que le projet demeure admissible pour le financement.

Musique et film Manitoba se réserve le droit d'effectuer une analyse aléatoire des factures et des chèques compensés, quel que soit le budget du projet. Pour ce faire, Musique et film Manitoba devra communiquer avec les fournisseurs et bénéficiaires aux fins de vérification. Ne fournissez pas de factures qui ne peuvent pas être vérifiées.